

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trois octobre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles GADILLE, Maire.

Présents : Philippe AUNAVE, Valérie AYNARD, Valérie AZEMARD, Didier JOUVION, Isabelle LAFORGUE, Patrick MEGER, Odile REVEILLON, Natalia TEISSEIRE, André THIBAUDET, Jean-Marc VIDAL.

Absents excusés :

- ♦ Laetitia CREGUT → procuration à André THIBAUDET
- ♦ Laetitia DELMAS → procuration à Odile REVEILLON
- ♦ Jean-Marc SALLIARD → procuration à Natalia TEISSEIRE
- ♦ Patrice DAYON

Secrétaire de séance : André THIBAUDET

Ouverture de séance à 19 h 00

Procès-verbal de la séance du 22 août 2019 :

Approuvé à l'unanimité

N°1 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Supplémentaire 2019 de la commune, avec reprise du résultat 2018.

Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent à : 84 938.67 €

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent à : 789 040.36 €

Adopté à la majorité.

CONTRE : 01 (J.M SALLIARD) ABSTENTION : 01 (N. TEISSEIRE)

N°2 - LES FRANCAS – CONVENTION POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS DE CABRIERES AU CENTRE DE LOISIRS EDUCATIF DE POULX

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2018, les habitants de Cabrières qui le souhaitent peuvent inscrire leurs enfants au centre de loisirs le mercredi à Poulx. Le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler la convention pour l'année scolaire 2019/2020 avec l'association "Les Francas du Gard" pour une contribution financière de 7 € par enfant et par jour. En contrepartie, les tarifs du centre de loisirs de Poulx seront identiques pour les enfants de Cabrières et de Poulx.

Adopté à l'unanimité.

N°3 - DENOMINATION DE RUE

Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle à une voie de la commune n'ayant pas de nom officiel, le conseil municipal nomme le chemin situé entre le chemin du moulin à vent et la rue Frédéric Mistral, chemin du bragalon.

Adopté à la majorité. CONTRE : 03 (L. DELMAS, D. JOUVION, O. REVEILLON)

N°4 - CLASSEMENT DE VOIE COMMUNALE

Le chemin du bragalon est classé dans la voirie communale pour 412m de longueur et 4m de large.

Adopté à l'unanimité.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 25.

Vu par nous, Maire de la Commune de Cabrières, pour être affiché le mercredi 09 octobre 2019 à la porte de la Mairie.

Fait à Cabrières, le 8 octobre 2019

Le Maire


Gilles GADILLE

